

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 31 Janvier 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

19/010/HN

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES \_  
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION - Délégation de signature  
électronique et de télétransmission des bordereaux de titres de recette et des  
mandats de dépense.

MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur la délégation de signature électronique et de télétransmission des bordereaux de titres de recette et des mandats de dépense.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 27 Juin 2007, modifié par l'arrêté du 3 Août 2011, la Protocole d'Echange Standard d'Hélios version 2 (PES V2) est la solution de dématérialisation des titres de recette, des mandats de dépense et des bordereaux récapitulatifs, validée par les partenaires nationaux. Il constitue, en outre, la seule modalité de transmission des pièces justificatives dématérialisées.

L'arrêté du 27 Juin 2007, portant application de l'article D1617-23 du Code Général des Collectivités territoriales, relatif à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique, décrit les caractéristiques du PES V2.

Dans ce cadre, la Ville de Marseille envoie depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2015 ses bordereaux de titres de recette et de mandats de dépense par des flux dématérialisés.

Une délibération en date du 26 novembre 2015 autorisait le Maire de secteur Valérie BOYER à déléguer à Claudine HERNANDEZ et Pierre LAGET la signature électronique. Il convient de mettre à jour cette délibération.

La signature électronique des bordereaux doit être apposée par Monsieur Julien RAVIER, Maire du 6<sup>ème</sup> Secteur, ou par ses délégués :

- Monsieur Pierre LAGET, Adjoint d'Arrondissements Délégué aux Finances ;
- Madame Claudine HERNANDEZ, Directrice Générale des Services.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LE RAPPORT 15/231/EFAG DU 26 NOVEMBRE 2015  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE :** Pour permettre la signature électronique et la télétransmission des bordereaux de titres de recette et des mandats de dépense relatifs à la Mairie du 6<sup>ème</sup> Secteur, Monsieur le Maire est autorisé à désigner par arrêté ses délégués :

- Monsieur Pierre LAGET, Adjoint d'Arrondissements Délégué aux Finances ;
- Madame Claudine HERNANDEZ, Directrice Générale des Services.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté  
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Julien RAVIER**